




*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte : de 8h45 à 12h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez-vous.

 **05 59 33 19 84**

 **mairie@uzein.fr**

 **uzein.fr**

 **Commune d'Uzein**

JUIN 2021

Le mot du maire

Le calendrier du déconfinement qui s'étale aussi sur ce mois de juin, va nous permettre petit à petit de profiter des cinémas, des bars et restaurants, des salles de spectacles, des événements associatifs ... Cela coïncide avec les beaux jours de la période estivale. N'en oublions pas pour autant nos masques, de respecter les règles sanitaires et de se faire vacciner : un éventuel quatrième confinement serait catastrophique et insupportable à vivre pour beaucoup. Localement, les associations ont repris avec les mineurs, la rentrée de septembre sera, je l'espère, propice au retour définitif de tous dans nos salles communales. Les jeunes du comité réfléchissent à un programme pour nos fêtes locales, les 20, 21 et 22 août 2021, que je m'efforcerai de soutenir pour ce qui sera, peut-être, le premier événement Uzinois post-covid !

Continuons d'être patients, prudents, cordiaux, respectueux des règles de vie collective, tout en profitant des beaux jours ...

Bien à vous, Eric CASTET.

Séance du conseil municipal du vendredi 9 avril 2021

Tous les points ont été votés à l'unanimité. Le détail sur le site de la commune ou sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie.

1. ÉLECTRIFICATION RURALE-- Programme « Rénovation Eclairage Public (DÉPARTEMENT) 2020 : APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20EP083:
2. ÉLECTRIFICATION RURALE-- Programme « Départemental (Fibre Optique) 2020: APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20TE106 :
3. ÉLECTRIFICATION RURALE-- Programme « Extension Lotissement Communal (PCT) 2020: APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20EX115:
4. ÉLECTRIFICATION RURALE-- Programme « Rénovation Eclairage Public (DÉPARTEMENT) – Rénovation 2021: APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20EP090 :
5. ÉLECTRIFICATION RURALE-- Programme « Génie Civil Communications Électroniques Option A 2021: APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20TE111:
6. ÉLECTRIFICATION RURALE-- Programme «FACE AB (Extension souterraine) 2021: APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20EX042 :
7. Restaurant scolaire : approbation du règlement et des tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 :

Concernant la tarification des repas du restaurant scolaire, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs, soit d'appliquer le tarif de facturation de la Société Publique Locale à savoir 3.32 € TTC/repas pour le repas enfant. La commune prendrait ainsi à sa charge les coûts de fonctionnement du service. Soit proposition des tarifs suivant : Repas enfant : 3.32 € (avec majoration de 1 € par repas pour les non-résidents ayant une école publique dans leur commune de domiciliation) Repas adulte : 4.86 €

8. Service Accueil Périscolaire : approbation du règlement et des tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 :

L'Accueil Périscolaire est un service agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, qui accueille les enfants scolarisés à l'école d'Uzein le matin, le temps méridien et le soir.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur pour l'année scolaire 2021-2022. En ce qui concerne la tarification du service :

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et suivant
Accueil du matin	1 € / présence (ext* : 1.30 €/présence)	0.50 € / présence (ext* : 0.65 €/présence)	gratuit
Accueil du soir	1 € / présence (ext* : 1.30 €/présence)	0.50 € / présence (ext* : 0.65 €/présence)	gratuit
Plafond de facturation mensuel	25 € / mois (ext* : 33 €/mois)	12.50 € / mois (ext* : 16.50 €/mois)	gratuit

* ext = extérieur = tarif appliqué pour les non-résidents ayant une école publique dans leur commune de domiciliation.

9. Accueil de Loisirs Sans Hébergement communal : approbation du règlement et des tarifs à compter du 1^{er} Juillet 2021:

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement communal devant être créé au 1^{er} Juillet 2021, il est nécessaire d'en définir les principes de fonctionnement et de tarification. M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de l'ALSH communal à compter du 1^{er} Juillet 2021. En ce qui concerne la tarification du service :

Familles UZEIN et communes conventionnées	Quotients Familiaux en € *				
	0 < 1100	1101 < 1600	1601 < 2100	2101 < 3000	> 3000
Journée	15.00 €	16.00 €	17.50 €	19.00 €	21.00 €
½ journée sans repas	7.50 €	8.00 €	8.75 €	9.50 €	10.50 €
Supplément sortie	5.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €
Familles communes extérieures (majoration 20 %)	0 < 1100	1101 < 1600	1601 < 2100	2101 < 3000	> 3000
Journée	18.00 €	19.20 €	21.00 €	22.80 €	25.20 €
½ journée sans repas	9.00 €	9.60 €	10.50 €	11.40 €	12.60 €
Supplément sortie	5.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €

* QF disponible avec votre numéro d'allocataire sur votre espace CAF ou MSA.

Garderie (7h30-8h30 et 17h30-18h30) : 1 € / présence/enfant

Déduction : - 50 % pour le 3^{ème} enfant.

10. Modification de la Régie Générale de Recettes :

Considérant la nécessité d'ajouter des modes d'encaissement à ceux existants,

Modifications suivantes à la délibération du 17 Septembre 2017 portant création d'une régie municipale de recettes : Article 1. Ajout : Des produits des services de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Article 3. Ajout : Paiement en ligne ; Chèques Emplois Service Universels (CESU), mais uniquement pour le paiement de la facturation des services périscolaire et ALSH ; Chèques Vacances ANCV, mais uniquement pour le paiement de la facturation des services périscolaire et ALSH.

Article 6. Modification : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à : 9 000 euros.

Article 10. Suppression : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, après avis du trésorier principal de L'ESCAR selon la réglementation en vigueur.

11. Création de 3 postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) à compter du 1^{er} Juillet 2021 : Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. M. le Maire propose de créer 3 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes : Contenu des postes : Adjoints d'animation au sein du service périscolaire et de l'ALSH communal ; Durée des contrats : 12 mois ; Durée hebdomadaire de travail annualisé : 31 heures

Rémunération : indice brut : 358, majoré : 333, correspondant au SMIC + 0.38 %

12. Création de 2 Contrats d'Engagement Éducatif (CEE) pour l'ALSH communal durant les vacances scolaires :

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le recrutement des personnels pour assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Il propose le recrutement d'une partie des personnels, soit 2 agents, dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif. Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs d'accueil collectifs de mineurs

en France. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités.

13. Accueil de Loisirs Sans Hébergement Communal : fixation du montant du prix journalier dans le cadre d'une convention de participation communale : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de la fixation du montant du prix journalier de la participation aux frais de fonctionnement de l'ALSH qui sera demandée aux futures communes conventionnées .

La Commission Scolaire – Périscolaire – Enfance – Jeunesse, réunie le 12 Avril 2021, puis le Comité de Pilotage du 26 Avril 2021, préconisent de fixer ce montant à 19 € par jour et par enfant.

14. ALSH communal : convention de participation financière avec les communes de Beyrie en Béarn et Bougarber : Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec les communes souhaitant participer aux frais de fonctionnement de l'ALSH communal, à savoir les Communes de Beyrie en Béarn et Bougarber, selon les projets de convention.

15. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques : adhésion à la procédure de signalement et de traitement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes :

16. Schéma de Mutualisation du Numérique avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : adhésion au « Bloc Annexe A : Poste de Travail Collaboratif » :

Dans le cadre des réflexions menées sur le territoire en vue de l'établissement du schéma de mutualisation des services conformément à l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la mutualisation du numérique avait été retenue comme une piste prioritaire par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2015.

Une convention de gestion permettra ainsi la réalisation de certaines prestations relevant du numérique par la CAPBP pour les communes adhérentes à ce système. Dans le cadre de cette gestion du numérique par la Communauté pour le « **Bloc Annexe A : Poste de Travail Collaboratif** », cette dernière réalise pour la Commune d'UZEIN les missions et les activités suivantes :

A) La fourniture et le maintien en condition opérationnelle des postes de travail et de l'application de travail collaboratif selon une dotation spécifique, B) La prise en main de l'agent sur l'utilisation de son nouvel outil informatique,

C) L'assistance au maintien en condition opérationnelle des applications métier.

La fourniture de ces prestations par la CAPBP, se fera moyennant un tarif de **2,50 €** par an et par habitant.

17. Schéma de Mutualisation du Numérique avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : adhésion au « Bloc Annexe B : Gestion Relation Usagers »: Dans le cadre de cette gestion du numérique par la Communauté pour le « **Bloc Annexe B : Gestion Relation Usagers** », cette dernière réalise pour la Commune d'UZEIN les missions et les activités suivantes :

D) La mise en place d'un site internet intégré au portail territorial, E) La fourniture d'un portail famille,

F) L'accès au portail des démarches en ligne et à l'application MaVilleFacile.

La fourniture de ces prestations par la CAPBP, se fera moyennant un tarif de **1 €** par an et par habitant.

18. Demande de prêt de salle communale : École de Sophrologie Caycédiennne Bayonne-Pau :

Par délibération du 09 Avril 2021, le Conseil Municipal a donné son accord pour le prêt de la de la Maison pour Tous pour les week-ends des 1^{er} et 02 Mai 2021, 15 et 16 Mai 2021 et 05 et 06 Juin 2021 à l'École de Sophrologie Caycédiennne Bayonne-Pau, et a fixé à 200 €/ week-end le tarif de prêt de la dite salle pour cette occasion. Les demandes de dates d'occupation de la Maison pour Tous par l'École de Sophrologie Caycédiennne Bayonne-Pau ayant été modifiées, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'occupation du Dimanche 23 Mai 2021. Montant du prix de la location proposé : 100 €.

19. Convention de partenariat avec le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés relative à la défense extérieur contre l'incendie sur le territoire Syndical : Années 2021 et 2022 :

M. le Maire informe l'assemblée que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés (SELGL) a renouvelé sa proposition de partenariat avec les communes de son territoire pour la mise en œuvre d'un groupement de commande pour des prestations relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie, et plus particulièrement pour :

- Le contrôle et la maintenance des poteaux et bouches incendies pour les années 2021 et 2022 ;
- Sur les communes de l'ex SIAEP d'Arzacq uniquement : la réalisation de l'arrêté et du schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet de partenariat et de préciser les prestations que la commune souhaite faire réaliser dans ces conditions.

Prestations	demandé par la commune*	Coût €HT
Contrôles et maintenance des poteaux et bouches incendie - 2021 et 2022	Oui	55,00 €HT par PI ou BI

20. Convention d'implantation et d'exploitation d'un dispositif de télémesure : station Caubios-Uzein :

Informations diverses

1. Tenue du bureau de vote : Pour les inscrits sur les listes, il est possible d'être membres du bureau des élections des 20 et 27 juin 2021. Il se situera à la Maison pour Tous, ouvert entre 8 h et 18 h. Les intéressés doivent s'inscrire en mairie, être vaccinés ou présentés un test PCR négatif.

Retrouvez ce bulletin municipal papier en mairie ou à l'épicerie, en version numérique dès le premier mercredi du mois sur le site. D'autres articles illustrés, non présents dans ce bulletin se trouvent aussi sur le site uzein.fr, et des actualités flash sur le compte facebook de la commune.

Informations des associations et des sections du Foyer Rural d'Uzein

1. Foyer Rural : Section Histoire et Patrimoine Local

Nous allons sortir de notre hibernation ... après le 9 juin, grand nombre de réunions, rencontres, événements seront possibles.

Sur le site du moulin, bien des travaux nous attendent. Outre la poursuite de la réhabilitation, il conviendra à nouveau de reprendre l'entretien des abords : autour de la ruine et sur les berges du fossé.

Toutes les personnes qui voudraient donner un coup de main aux bénévoles déjà connus sont invitées à se faire connaître auprès d' Armand (06 19 08 93 70) ou de Paul (06 77 03 63 18).

Elles seront les bienvenues sur le chantier et dans la section.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas le site, sa situation est facile à trouver :

- on stationne au bois du lanot, près du panneau d'information des itinéraires de randonnées au bas de la rue Castaing (sud de l'Église).

- à droite du panneau des circuits d'interprétation, on prend le chemin Saint Germain et 300 mètres plus loin on se trouve sur le site.

2. Arts Muse et vous : Théâtre à Uzein ! :

Samedi 5 juin, avec une jauge à 35 % (soit 40 personnes autorisées) et des règles sanitaires scrupuleusement respectées, 3 spectacles auront lieu à la Maison pour Tous.

Si vous souhaitez revoir les uzinois et les uzinoises fouler les planches, ils se produiront à Serres-Castet les 19 et 20 juin, où, à cette date, 140 personnes seront conviées à passer un bon moment..